

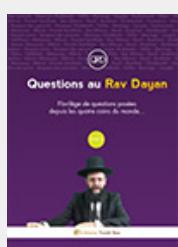


Traité Maasser Chéni

Michna 12 - Chapitre 5

"לא אכלתי באני ממנה":
בא אם אכלו באנינה, אין יכול להתודות.
"ולא בערתי ממנה בטמא":
בא אם הפרישו בטמאה, אין יכול להתודות.
"ולא נטהי ממנה למת":
לא לקחתי ממנה ארון ותכריים למת,
ולא גתתי לאוננים אחרים.
"שמעתי בקול עלי אלקי",
בבאתי לבית הבחירה.
"עשיתי ככל אשר צויתני",
שמחתך ושמחתך בו:

'Je n'en ai rien consommé pendant mon deuil' ; mais s'il en a mangé pendant le deuil sévère, il ne peut pas réciter la confession. 'je n'en ai rien prélevé en état d'impureté ; mais s'il en a prélevé en état d'impureté, il ne peut réciter le Vidouy. 'Je n'en ai rien employé en l'honneur d'un mort et je ne l'ai pas donné à d'autres personnes en deuil. 'J'ai obéi à la voix de l'Éternel, mon Dieu' : je l'ai apporté dans le Temple d'élection. 'J'ai agi en tout comme tu m'as ordonné' : je m'en suis réjoui et j'en ai réjoui les autres.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions